

MINIMAX 2026

INSTRUCTIONS DE COURSE

Du 20 au 28 juin 2026

Organisée en Méditerranée Occidentale par la
Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

Avec la participation de la
Société Nautique d'Ajaccio



Course en Duo et en équipage de 500 milles en deux étapes

jauge OSIRIS et MULTI 2000

Grade 4 de la Fédération Française de Voile

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants. Un concurrent qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025/2028* (voir RCV définitions/règles)
- 1.2 La partie B section II du RIPAM, quand elles remplacent les règles du chapitre 2 des RCV entre les heures légales de coucher et de lever du soleil.
- 1.3 Les arrêtés préfectoraux en vigueur, notamment ceux disponibles sur le site de la PREMAR MED

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.sngrpc.com/mini-max/>

Il pourra être dupliqué sur le groupe WhatsApp coureurs constitué avant départ de la course. Il sera demandé aux concurrents d'indiquer un numéro de téléphone de référence sur leur feuille d'inscription afin de constituer le groupe WhatsApp coureurs.

- 3.2 Le PC course est situé à la Société nautique, SNGRPC, secrétariat Corinne : 04.66.53.29.47, à contact@sngrpc.com et à bord du bateau comité pendant l'escale à Ajaccio.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77 (dégagement canal 8)

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les bateaux seront équipés par l'organisateur :

- **De balises de géolocalisation** « ocean tracking » à alimentation autonome (45 jours). Elles auront deux modes de transmission GSM ou IRIDIUM. Elles seront obligatoirement à maintenir en service depuis le départ de Port Camargue jusqu'à la ligne d'arrivée retour sur Port Camargue, y compris quand les bateaux ne sont pas ou plus en course. Les traces des concurrents seront enregistrées à fréquence rapprochée (de 30 secondes à 1 minute) dans les zones de passages critiques. Elles seront mises à disposition du grand public pendant la course avec un lien publié sur le site www.sngrpc.com/mini-max/ dans la rubrique MINIMAX 2026

- **De pavillon de course** à porter dans le pataras pendant toute la durée de l'épreuve

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le quai devant le bureau de la Société Nautique à Port Camargue et sur le bateau comité de course à Ajaccio
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 COURSE 1 :

Briefing obligatoire avec distribution des feuilles de route, (voir annexe feuille de route) émargement départ le **vendredi 19 juin à 18 heures** au Club House suivi d'un apéritif dinatoire.

Signal d'avertissement à Port Camargue le samedi 20 juin à 10 heures

COURSE 2 :

Briefing le mercredi 24 juin à 9 heures, distribution des feuilles de route, (voir annexe feuille de route) émargement départ, devant le bateau comité à Ajaccio

Signal d'avertissement à 10 heures

- 6.2 **Proclamation des résultats le dimanche 28 juin à 12 h avec apéritif ou suivant les informations diffusées sur le site**

- 6.3 Pour prévenir les bateaux que la procédure de départ va commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe pour tous les groupes est le pavillon MINIMAX

8. ZONES DE COURSE, voir ANNEXE ZONE DE COURSE

La zone de course est limitée :

- À l'ouest, au Port de Gruissan, 43°10' N 3° 7,30' E
- A l'Est au Lion de mer de Saint Raphael, 43° 24,4' N 6° 46,40' E
- Au SE par la côte Ouest de la Corse entre,
 - au Nord : l'île de Cargalo 42° 22,24 ' N 08°32,27' E
 - au Sud : Pointe de Senetosa 41°34,75 'N 08°46,72' E

9. LES PARCOURS

Les parcours pourront être modifiés sur décision du comité de course et de l'autorité organisatrice si les conditions météorologiques l'imposent. Les nouveaux parcours possibles s'intégreront obligatoirement dans la zone de course déclarée, voir en paragraphe 8 et seront décrits lors des briefings.

9.1 COURSE 1 : Départ- bouée de dégagement éventuelle-bouée Cardinale N de Port Camargue à laisser à bâbord- bouée Cardinale W de l'Espiguette à laisser à bâbord- bouée cardinale sud des Baronnets à laisser à bâbord- passage de la porte de Porquerolles-passage entre les îles de Porquerolles et Port Cros dans le sens Nord/Sud - Balise de la Guardiola à laisser à bâbord - Balise de la Citadelle à laisser à bâbord - Tonne d'amarrage Citadelle à laisser à bâbord - Arrivée à Ajaccio.

COURSE 2 : Départ-bouée de dégagement éventuelle--passage entre les îles de Porquerolles et Port Cros dans le sens Sud/Nord-passage de la porte de Porquerolles-bouée Cardinale Sud des Baronnets à laisser à tribord-bouée Cardinale Ouest de l'Espiguette à laisser à tribord-bouée- Cardinale Nord de Port Camargue à laisser à tribord-Arrivée à Port Camargue

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.3 Pour tout le parcours aller et retour, il est interdit de naviguer à une vitesse supérieure à 5 nœuds dans les zones balisées des 300 mètres [DP]

9.4 Pour les courses 1 et 2, un pointage officiel des bateaux sera effectué par le comité de course et par les balises de géolocalisation au passage de la porte de Porquerolles. Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide **d'interrompre la course**, (Règle 32.1 des RCV) ce pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course informera alors les concurrents par tous les moyens de communication disponibles.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé la porte et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

En cas d'interruption de la course, les concurrents doivent se mettre à proximité de la porte en zone de sécurité et rester en contact (VHF, WhatsApp, emails, téléphone) avec le comité de course pour recevoir les informations concernant la suite de l'épreuve.

Pendant cette interruption de course les différents frais, notamment portuaires, sont à la charge des concurrents.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

- **Bouée départ course 1** : Bouée rouge située à 1.5 mille dans le 300° de la sortie du port de Port Camargue

- **Bouée départ de la course 2** : Information donnée au briefing départ de la course 2.

- **Bouée de dégagement** : Bouée jaune située à environ 1 mille de la ligne de départ dans l'axe du vent.

- **Bouée Cardinale Nord de Port Camargue** ; Située en : 43°31'N 04°06,1'E

- **Bouée Cardinale Ouest de l'Espiguette** ; Située en : 43°29,2'N 04°06,3'E

- **Bouée Cardinale Sud des Baronnets** ; Située en : 43°27,6'N 04°08,8'E

- **La porte de Porquerolles est matérialisée par l'alignement :**

du feu de l'île du GRAND RIBAUD (43° 0.991'N . 6°8,643'E)

et de la cardinale Nord de la JEAUNE GARDE (43°0.420'N 6°9,593'E)

- **L'île de Porquerolles**

- **L'île de Port Cros**

- **Balise de la Guardiola à laisser à bâbord (course 1) 41° 54,270 ' N et 08° 43,222' E**

- **Feu d'écueil de la citadelle à laisser à bâbord (course 1) 41° 54,76'N et 08° 44,41' E**

- **Tonne d'amarrage de la citadelle à laisser à bâbord (course 1) 41° 54,98' N ; 08° 44,6 6'E**

- **Bouée d'arrivée de la course 1 : Bouée latérale de la citadelle 41°54,95' N et 8°44,75' E**

- **Bouée d'arrivée de la course 2 : Bouée rouge , positionnée au 43°31,31'N et 4°7,1'E.**

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES [DP]

11.1 Sont considérées comme obstacles, les zones interdites à la navigation, les zones protégées, les zones balisées des 300 mètres, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs.

11.2 Ferme pilote d'éoliennes flottantes Provence Grand Large.

Navigation interdite dans la zone dite « zone 1 » délimitée par les points géographiques suivants :

A 43°12,389'N
 004°48,094'E

B 43°12,087'N
 004 °48,708'E

C 43°10,621'N
 004°47,368'E

D 43°10,924'N
 004°46,755'E

Les AVURNAV concernant la zone de navigation seront précisés lors des briefing départ.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, définie en 10.1 à l'extrémité bâbord OU entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord

12.2 La RCV 26 est modifiée comme suit :

-signal d'avertissement, pavillon MINIMAX + 1 signal sonore :
H-10 minutes

-signal préparatoire, pavillon P ou I + 1 signal sonore :
H- 4 minutes

-signal de la minute, affalé du pavillon préparatoire + 1 long signal sonore :
H-1 minute

-signal du départ, affalé du pavillon MINIMAX + 1 signal sonore :
Départ

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ le concurrent sera déclaré OCS. **Son temps réel de course sera majoré de 2 heures (ceci modifie la RCV 29.1).**

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **30 minutes** après le signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS : sans objet**

14. L'ARRIVEE

14.1 **AJACCIO** : La ligne d'arrivée sera entre le mat du comité de course arborant un pavillon bleu à situé à proximité du poste de pilotage du port Tino Rossi et la bouée latérale de la citadelle feu rouge clignotant située en 41°54,95' N et 8°44,75' E , à laisser à tribord. (voir schéma en annexe)

14.2 **PORT CAMARGUE** : La ligne d'arrivée sera entre le feu vert d'entrée du port et la bouée arrivée de la course 2, bouée rouge mouillée dans l'O/NO de ce feu, positionnée au 43°31,31'N et 4°7,1'E. Elle sera à franchir dans le sens Sud - Nord en venant de la dernière marque de parcours (Cardinale Nord).

14.3 Un bateau viseur de ligne pourra être mouillé à proximité de la ligne d'arrivée, il ne matérialisera pas la ligne d'arrivée.

14.4 **[DP]** Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité la première occasion raisonnable (voir feuille de route)

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Application de la RCV 44.1. La pénalité de remplacement pour une infraction à une règle du chapitre 2 des RCV correspondra à une majoration du temps réel de 5% sur la course concernée. Le réclamé devra accuser réception du Protest par VHF et remplir une déclaration écrite d'acceptation de pénalité à remettre au jury avant l'heure limite du dépôt de réclamation

15.2 **Pénalités de remplacement :**

- Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV, notamment infraction aux règles de la partie B section II du RIPAM, pourra après instruction être sanctionnée d'une pénalité, appliquée au temps réel pouvant aller de 30 minutes à la disqualification.

Les pénalités appliquées en temps réel sont les suivantes : Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10 :

- Un concurrent DNC sur une des deux courses sera classé DNS, et un concurrent DNC sur les deux courses ne sera pas classé sur l'épreuve

- DNS , NSC, DSQ, DNF, RET et TLE, pour chaque course, temps réel du dernier bateau de chaque groupe à avoir fini plus 20%

-OCS majoration de deux heures du temps réel

16. TEMPS LIMITES POUR LES DEUX GROUPES

COURSE 1 : Fermeture de la porte de Porquerolles lundi 22 juin 2026 à 16 h

Fermeture de la ligne d'arrivée à Ajaccio mercredi 24 juin à 6 h

COURSE 2 : Fermeture de la porte de Porquerolles vendredi 26 juin à 16 h

Fermeture de la ligne d'arrivée dimanche 28 juin à 12 h

Les bateaux ne finissant pas dans ces délais et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Les demandes d'instruction doivent être déposées, auprès de l'organisation, dans le temps limite du dépôt des réclamations

17.2 Délai de dépôt de réclamation :

L'heure limite du dépôt de réclamation est fixée 1 heure après la fermeture de la ligne d'arrivée

17.3 Les réclamations seront jugées dans la salle du Yacht Club à Port Camargue à l'issue de la course 2. Les convocations seront diffusées dans les 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Elles pourront être dupliquées sur le groupe WhatsApp coureurs

17.4 Le lieu d'affichage est situé au bateau comité à Ajaccio pour la course 1 et devant le club de la SNGRPC sur les tableaux « comité de course/jury » pour la course 2.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

18.2 **Le classement** sera établi sur le cumul des temps compensés de la course 1 et de la course 2 en temps sur distance avec application du CVL

- **Groupe 1 : Duo**
- **Groupe 2 : Equipage de plus de deux coureurs**
- **Groupe 3 ; Multi 2000**

Ce découpage de la flotte pourra être modifié avant le premier signal de départ en fonction du nombre des bateaux inscrits

19. [DP] [NP] REGLES DE SECURITE

19.1 **L'émargement** arrivée sera effectué par la remise de la feuille de route à l'issue de chaque course L'heure limite de cet émargement arrivée sera l'heure limite de dépôt des réclamations.

19.2 Le canal VHF utilisé en course est le canal 77 Dégagement 8 si nécessaire. Les concurrents devront rester en veille permanente sur les canaux 16 et 77.

19.3 **Pour la course 1,**

Au moins 30 minutes avant de passer **la ligne d'arrivée**, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur arrivée (canal 77). Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la ligne, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la ligne. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage à noter sur la feuille de route.

Pour la course 2

Au moins 30 minutes avant de passer **la ligne d'arrivée**, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur arrivée (canal 77). Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la ligne, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la ligne. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage à noter sur la feuille de route.

19.4 Un bateau **qui abandonne** une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. (Message mail, groupe WhatsApp, VHF, Téléphone). L'abandon devra être confirmé par écrit sur la feuille de route à remettre au comité de course.

20. **REPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT, ESCALE TECHNIQUE.**

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. L'équipement endommagé devra être présenté et la demande de remplacement devra être faite à la première occasion raisonnable.

20.3 **ESCALE TECHNIQUE (voir annexe feuille de route)** : Un concurrent a le droit de relâcher pour une escale technique. A partir du point géographique reporté sur la feuille de route, la mise en route du moteur (ou un remorquage) peut être effectuée pour rejoindre ou repartir d'un lieu d'escale ou ravitaillement et réparations peuvent être effectués. Cette navigation au moteur ne doit pas faire progresser le concurrent vers la ligne d'arrivée conformément à la RCV 42.3 (i) Le concurrent reprendra sa course en repassant sur le même point géographique ou celle-ci aura été interrompue.

Toutes les informations concernant cette escale technique seront reportées sur la feuille de route et communiquées au comité de course dès que possible.

21. **CONTROLES DE JAUGE ET DE SECURITE**

La course est ouverte aux bateaux équipés conformément au règlement de sécurité pour la navigation en zone semi hauturière avec rajout des lignes de vie à poste.

21.1 Un contrôle de jauge et de sécurité sera effectué par le Comité Technique avant le départ. Le contrôle se fera à partir du jeudi 18 juin, dernier rendez-vous vendredi 19 juin à 16 heures

Les skippers doivent prendre rendez-vous au secrétariat du club. Une plage de 2h est à prévoir pour tenir compte des aléas dans les opérations de contrôle.

Pour leur contrôle, les bateaux devront si possible être stationnés à proximité du local de la SNGRPC. Chaque bateau doit présenter un certificat de jauge en cours de validité et, pour les voiliers qui relèvent d'une Association de Classe, un certificat de conformité valide fourni par la classe.

21.2 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité à la jauge, aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. (RCV 78.1)

21.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, le vendredi 19 juin au moment du briefing. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure du signal d'avertissement de la course 1.

22. BATEAUX COMITE DE COURSE

Les bateaux comité de course arboreront le Pavillon du club et le pavillon de la Minimax

23. [DP] PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

23.1 Evacuation des détritrus RCV 47

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

23.2 Sanctuaire Pelagos.

La course se déroule en partie dans cette zone internationale de protection des mammifères marins. L'attention des concurrents est attirée sur le code de bonne conduite à respecter dans cette zone. <https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/>

24. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

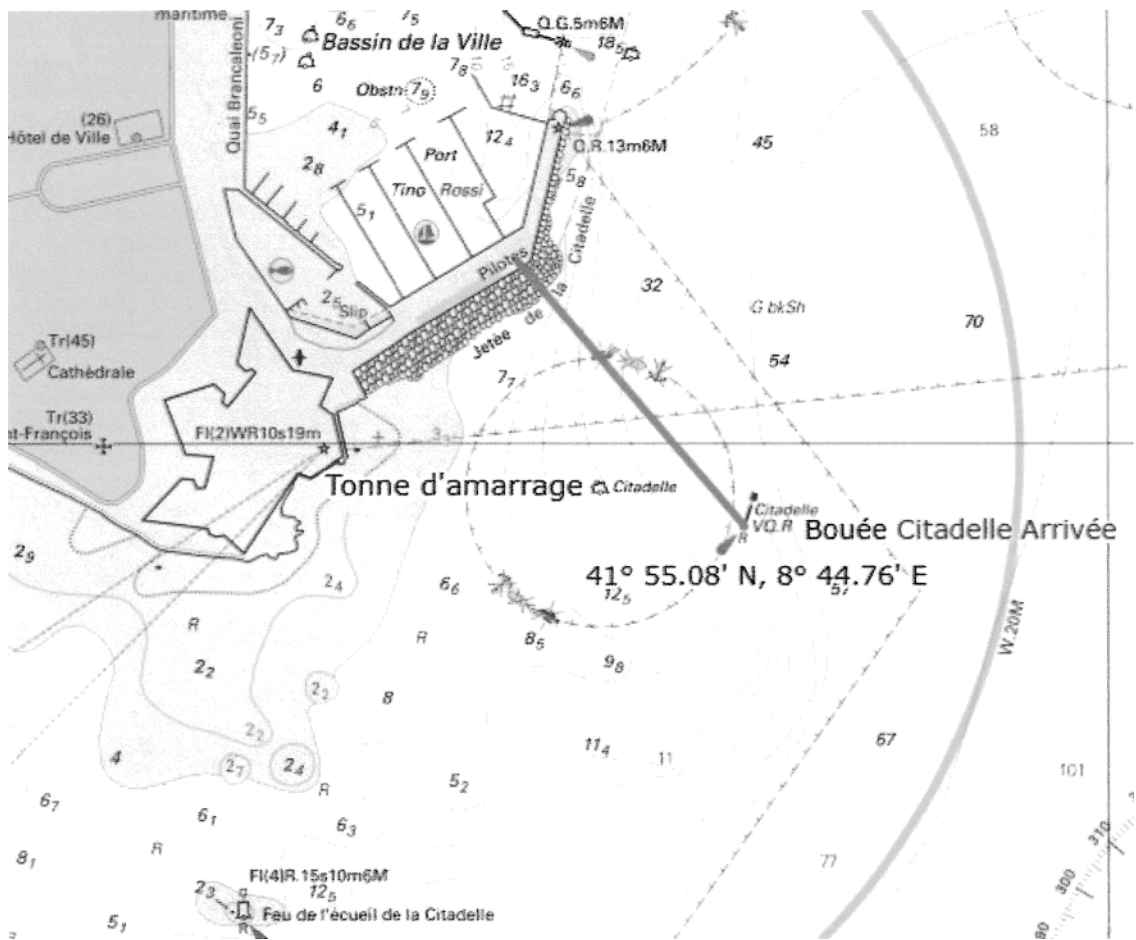
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26 LA PROCLAMATION DES RESULTATS et remise des prix, sont prévues dimanche 28 juin à 12 heures, ou autre en fonction des arrivées. La diffusion de l'information sera faite au tableau officiel et pourra être dupliquée sur le groupe WhatsApp coureurs.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

- Président du Comité de course : Alain FICHOU (Comité de course national)
- Comité de course adjoint : Denis REYNAUD (Comité de course régional)
06 22 44 03 86
- Président du jury : Jean-Claude BORNES (Juge international)
- Président du comité technique : Guy VALENTIN (Comité technique national)
- Commissaire aux résultats : Marie-Line LOIRY-VALENTIN
- Secrétariat à terre : Corinne DARDE 04 66 53 29 47
- Responsable de l'organisation pour la SNGRPC
Alain GOUJON 06 61 72 10 40

LIGNE D'ARRIVEE A AJACCIO



MINIMAX 2026

ANNEXE FEUILLE DE ROUTE

COURSE 1

1) Passage de la porte de Porquerolles

(L'heure limite pour passer la porte de Porquerolles est fixée au lundi 22/06 à 16 h)
à heure GPS (jour, heure, minute, seconde)

Concurrents identifiés à proximité :

2) Arrivée à Ajaccio (l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée au mercredi 24 à 6 h)

Passage de la ligne d'arrivée à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Contact VHF avec le comité pointeur : OUI /NON

Concurrents identifiés à proximité :

3) Escale technique (voir IC 20.3)

Interruption de la course à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

A la position géographique LATITUDE : LONGITUDE :

Pour se rendre à :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

Reprise de la course à la même position géographique à heure GPS

(Jour, heure, minute, seconde) :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

4) Abandon

Heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Pour se rendre à :

Contact avec le comité de course (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

NOM DU BATEAU :

SIGNATURE DU SKIPPER :

Document ayant valeur d'émargement arrivée à remettre au comité de course avant l'heure limite du dépôt des réclamations

MINIMAX 2026

ANNEXE FEUILLE DE ROUTE

COURSE 2

1) Passage de la porte de Porquerolles (l'heure limite pour passer la porte de Porquerolles est fixée au vendredi 26/06 à 16 h)

à heure GPS (jour, heure, minute, seconde)

Concurrents identifiés à proximité :

2) Arrivée à Port Camargue (l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée au dimanche 28 juin à 11 h)

Passage de la ligne d'arrivée à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Contact VHF avec le comité pointeur : OUI /NON

Concurrents identifiés à proximité :

3) Escale technique (voir IC 20.3)

Interruption de la course à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Position géographique : LATITUDE : LONGITUDE :

Pour se rendre à :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

Reprise de la course à la même position géographique à heure GPS
(jour, heure, minute seconde) :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

4) Abandon

Heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Pour se rendre à :

Contact avec le comité de course (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

NOM DU BATEAU :

SIGNATURE DU SKIPPER :

Document ayant valeur d'émargement arrivée à remettre au comité de course avant l'heure limite du dépôt des réclamations

ZONE DE COURSE

La zone de course est limitée :

- À l'ouest, au Port de Gruissan, $43^{\circ} 6,10' N$ $3^{\circ} 7,30' E$
- A l'Est au Lion de mer de Saint Raphael, $43^{\circ} 24,4' N$ $6^{\circ} 46,40' E$
- Au SE par la côte Ouest de la Corse entre,

au Nord : l'île de Cargalo $42^{\circ} 22,24' N$ $08^{\circ}32,27' E$

au Sud : Pointe de Senetosa $41^{\circ}34,75' N$ $08^{\circ}46,72' E$

